

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 25/03/2025

Verdissement des flottes : La location de courte durée, devient un levier incontournable de verdissement pour les entreprises

À l'occasion des Rencontres de la Mobilité Partagée, l'événement annuel de la filière de la location de courte durée, MOBILIANS rappelle le rôle essentiel de la location de courte durée pour accompagner les entreprises dans le verdissement de leur flotte. Depuis le 1er mars 2025 dans le cadre du projet de loi de finances 2025, la location de véhicules électriques et hybrides rechargeables peut désormais être comptabilisée dans la trajectoire de verdissement des flottes d'entreprise assujetties à la taxe incitative sur le verdissement.

Une mesure d'autant plus importante dans un contexte où le marché est très impacté par le nouveau malus et où certains dispositifs de soutien à la mobilité électrique sont toujours en discussion (Fiche CEE).

Un nouveau levier pour atteindre les obligations de verdissement des entreprises

Depuis le vote du projet de loi de finances 2025 et son application à partir du 1er mars, la location de courte durée devient un levier clé pour permettre aux entreprises de plus de 100 véhicules de respecter leurs obligations de verdissement. Désormais, toutes les locations professionnelles de courte durée de véhicules électriques et hybrides rechargeables, à partir d'un jour de location, permettent de participer à la trajectoire de verdissement au prorata du nombre de jours loués. Cette incitation, attendue de longue date par la filière, vise à encourager les entreprises à intégrer davantage de véhicules électriques dans leurs usages professionnels. Cette mesure doit permettre aux loueurs de courte durée de voir une amélioration dans l'utilisation de leurs véhicules électriques, et les aider à continuer de consolider le modèle d'affaires de la location électrique de courte durée qui manque de clients.

Pour rappel, les entreprises concernées doivent respecter une trajectoire progressive de verdissement de leur flotte sous peine de sanctions. La possibilité de comptabiliser les jours de location de véhicules électriques dans cette trajectoire leur offre une solution complémentaire souple et économique pour éviter ces pénalités tout en contribuant à la transition écologique. C'est une mesure vertueuse pour encourager les salariés à louer des véhicules électriques lors de leurs déplacements.

Un enjeu clé pour accélérer l'adoption des véhicules électriques

Avec près de 200 000 immatriculations annuelles, soit 10% des achats automobiles neufs chaque année, les loueurs de courte-durée constituent un levier majeur dans la décarbonation des usages des particuliers et dans notre cas des entreprises (privées et publiques) et des collectivités. Les entreprises représentent par ailleurs 50 % des clients du secteur. En mettant à disposition de leurs clients des véhicules neufs ou d'occasion très récents qui sont partagés, les loueurs ont un impact positif sur la transition environnementale et proposent des solutions vertueuses. Pourtant, malgré une offre croissante de véhicules électrifiés chez les loueurs, la demande reste insuffisante. Aujourd'hui, le taux d'utilisation des véhicules électriques en location ne dépasse pas 47,5 %, contre 75 % pour les motorisations thermiques. En intégrant la location à leur stratégie de verdissement, les entreprises contribuent activement à dynamiser le marché des véhicules électriques et à accélérer leur adoption.

MOBILIANS se félicite de cette avancée qui reconnaît enfin la location de courte durée comme un outil structurant pour accompagner les entreprises dans leur transition. Nous encourageons les entreprises soumises à la taxe incitative sur le verdissement des flottes à s'emparer pleinement de cette mesure. Les professionnels de la location de courte durée sont mobilisés pour faciliter l'accès à ces véhicules et accompagner leurs clients dans cette transition énergétique.

[*https://www.senat.fr/amendements/2024-2025/143/Amdt_I-2257.html](https://www.senat.fr/amendements/2024-2025/143/Amdt_I-2257.html)

À propos de MOBILIANS

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 180 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois non délocalisables partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.